



No de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du 7 novembre 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le jeudi 7 novembre 2024 à 18 h 30 à la salle Laurent-Brisebois située au 765 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4

Sont absents :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 2
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 18 h 33, la mairesse déclare la séance ouverte.

8350-11-24 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Refinancement des règlements d'emprunt numéro 336-2013, 339-2013 et 361-2014

3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 150 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024

3.2 Soumission pour émission de billets et résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 150 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024

4.0 Période de questions

5.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



No de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du 7 novembre 2024

3.0 Refinancement des règlements d'emprunt numéro 336-2013, 339-2013 et 361-2014

8351-11-24

3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 150 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 150 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
336-2013	227 900 \$
361-2014	78 300 \$
339-2013	654 000 \$
339-2013	189 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 336-2013, 339-2013 et 361-2014 et la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 novembre 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	95 800 \$	
2026.	99 500 \$	
2027.	103 700 \$	
2028.	107 700 \$	
2029.	112 000 \$	(à payer en 2029)
2029.	631 300 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 336-2013, 339-2013 et 361-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du 7 novembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8352-11-24

3.2

Soumission pour émission de billets et résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 150 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 novembre 2024, au montant de 1 150 000 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU NORD		
95 800 \$	4,12000 %	2025
99 500 \$	4,12000 %	2026
103 700 \$	4,12000 %	2027
107 700 \$	4,12000 %	2028
743 300 \$	4,12000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,12000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
95 800 \$	3,70000 %	2025
99 500 \$	3,65000 %	2026
103 700 \$	3,70000 %	2027
107 700 \$	3,80000 %	2028
743 300 \$	3,85000 %	2029
Prix : 98,79000		Coût réel : 4,14755 %

3. BANQUE ROYALE DU CANADA		
95 800 \$	4,21000 %	2025
99 500 \$	4,21000 %	2026
103 700 \$	4,21000 %	2027
107 700 \$	4,21000 %	2028
743 300 \$	4,21000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la **CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD** est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;



No de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du 7 novembre 2024

Que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de la **CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD** pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2024 au montant de 1 150 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 336 2013, 361-2014 et 339-2013. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.